

Fédération Française de Massage Assis

Code de Déontologie

La FEDEFMA établit et édite ce code de déontologie qui doit être respecté par ces adhérents.

Le non respect de ce code ou la commission de tout acte contraire à la loi au cours ou à l'occasion de l'exercice de sa prestation entraîne une exclusion temporaire ou définitive du membre.

La FEDEFMA se réserve le droit de sélectionner ces adhérents en fonction de qualifications requises. Le praticien est alors qualifié d'adhérent. Par convention, la personne qui reçoit le massage est appelé receveur.

La pratique du massage assis est définie comme suit : tout massage de bien-être et de relaxation, non médical, ni paramédical thérapeutique, généralement pratiqué sur chaise ergonomique.

Dès lors, l'adhérent doit s'abstenir d'établir des diagnostics d'ordre médical ou paramédical. Avant de commencer, il pose néanmoins des questions lui permettant de définir s'il peut pratiquer son art sans porter atteinte à l'intégrité physique du receveur. Si tel n'est pas le cas, il doit refuser la prestation et doit diriger le receveur vers la personne compétente.

L'adhérent dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle.

L'adhérent agit toujours en professionnel. Il communique sur la prestation qu'il fournit et en annonce clairement les modalités et le prix. D'une tenue et d'une présentation irréprochable, il veille au confort du receveur en pratiquant son art dans un endroit adapté. Il met tout en œuvre pour dispenser une prestation de qualité.

Il se tourne vers un professionnel de la formation en massage assis s'il éprouve le besoin de parfaire un geste ou pour contrôler la conformité de sa prestation.

L'adhérent est tenu à la confidentialité de l'identité du receveur ainsi que des propos qui auront pu être échangés avant, pendant, ou après la prestation.

L'adhérent propose des prestations en conformité avec les bonnes moeurs excluant de fait la sexualité.

L'utilisation des visuels de la FEDEFMA est libre pour promouvoir l'activité du massage assis à conditions d'être adhérent de cette fédération. Cette utilisation implique l'image de marque de la FEDEFMA. L'adhérent aura donc en permanence le souci de soigner son attitude ou ses supports de travail diffusés au public.

